

**M A I R I E
D E
B L A Y E**

7, cours Vauban
33390 BLAYE

Standard : 05.57.42.68.68

Fax : 05.57.42.68.69

Service Direction Générale

COMpte Rendu du Conseil Municipal

Du vendredi 14 mars 2008 à 19 heures.

L'an deux mille huit le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 10 mars, sous la présidence de Monsieur Bernard MADRELLE, Maire sortant.

Etaient présents :

Monsieur BALDÈS,
M. RIMARK, Mme BAUDÈRE, M. LORIAUD, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU,
M. LAMARCHE, Mme LE TORRIELLEC-LE GOFF, Adjointes et Mmes GRENIER DE NABINAUD, DELMAS-
SAINT HILAIRE, M. CARREAU, Mme LECORNÉ, Ms ELIAS, GRELLIER, Mme NEBOIT, M. VERDIER, Mme
DUBOURG, M. GRENIER, Mme BERTET, M. CUARTERO, Mme FLORENTIN, M. RENAUD, M. MADRELLE,
Mme DUMORTIER, M. LIMINIANA, Mme BENOIT, Conseillers Municipaux.

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur RIMARK est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1- ELECTION DU MAIRE :

M. LAMARCHE, doyen du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L 2122-8 du CGCT), a procédé à l'appel des membres du conseil, en a dénombré vingt sept et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

M. LORIAUD a proposé, au nom du groupe représentant la majorité, la candidature de M. Denis BALDÈS.

M. LAMARCHE a ensuite invité les membres du conseil à procéder à l'élection du maire, en rappelant qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. Damien RENAUD et Mme Katia BENOIT.

Déroulement du scrutin.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe et l'a déposée lui-même dans l'urne.

M. LIMINIANA informe M. Le Maire que M. MADRELLE, Mme DUMORTIER, Mme BENOIT et lui-même ne participeront pas au vote.

Après le vote du dernier conseiller il a été procédé au dépouillement des bulletins.

Les résultats du scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	4
Nombre de votants :	23
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	23

Monsieur Denis BALDÈS a donc été élu à la majorité absolue.

Il a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2 – DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

Le président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 à L 2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer au minimum d'1 adjoint au maire et au maximum de 8. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 8 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 8 le nombre des adjoints au maire.

3 – ELECTION DES ADJOINTS :

M. le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

M. LIMINIANA informe M. Le Maire que M. MADRELLE, Mme DUMORTIER, Mme BENOIT et lui-même ne participeront pas au vote.

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Il ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire.

Les résultats du scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	4
Nombre de votants :	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	23

Ont été élus adjoints :

1. M. Francis RIMARK
2. Mme Chantal BAUDÈRE
3. M. Xavier LORIAUD
4. Mme Béatrice SARRAUTE
5. M. Lionel WINTERSHEIM
6. Mme Patricia MERCHADOU
7. M. Jean LAMARCHE
8. Mme Rosemarie LE TORIELLEC- LE GOFF

Intervention de M. Le MAIRE :

Mes Chers amis,
Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Dimanche dernier les Blayaises et Blayais ont massivement accordé leur confiance à la liste « Bienvenue à Blaye ! ».

Cette confiance nous impose **responsabilité et considération**.

Aux Blayaises et aux Blayais, nos concitoyens, à vous tous ici qui venez de m'élire, j'adresse mes plus chaleureux remerciements.

Vous me portez à la plus haute magistrature communale.

Je ne cache pas ma **profonde émotion**.

C'est un véritable honneur que vous me faite en m'élisant Maire de notre cité.

Je m'engage, devant vous, à accomplir cette mission **avec humilité et enthousiasme**.

Je ne compterai pas mes efforts pour réussir.

Je serai et **nous** serons au service de **tous** les Blayais.

Je souhaite saluer amicalement l'équipe sortante qui a œuvré pour la ville.

Nous assurerons la destinée de notre ville **dans le respect des municipalités précédentes** (B.Madrelle, G.Grasilier, B.Delord, ...).

La nouvelle équipe, choisie par nos concitoyens, est maintenant installée.

Elle est là, **entièrement réunie**, c'est désormais le conseil municipal **dans son ensemble**.

Notre volonté sera **d'associer intimement majorité et minorité** dans la gestion municipale.

Démocratie locale et transparence seront les fondements de tout notre fonctionnement municipal.

Nous avons la légitimité pour engager notre projet communal qui devient dès aujourd'hui la nouvelle feuille de route pour la mandature.

Prochainement, nous aurons à former les commissions municipales et à désigner nos représentants qui auront à siéger dans les différents syndicats intercommunaux et notamment la CCB.

Le travail ne fait que commencer !

La force est en nous !

Ensemble, au service des Blayais et de leur ville nous réussons !

Intervention de M. MADRELLE :

A l'issue d'une élection municipale très singulière, je vous félicite pour votre succès et forme des vœux sincères de réussite pour Blaye et pour ses habitants.

Vous connaissez mon attachement viscéral à la démocratie, aux valeurs républicaines, et même si je ne partage pas certaines pratiques, je m'incline avec respect devant le verdict populaire.

L'équipe que j'ai eue l'honneur de conduire a été, en dépit de la qualité qu'elle affichait, cruellement blessée.

Mais l'expérience politique qui est la mienne m'a enseigné qu'il convenait toujours de faire montre d'humilité.

Je tiens à adresser à toutes celles et à tous ceux qui, durant 19 ans, m'ont fidèlement honoré de leur confiance, de leur fidélité et de leur loyauté, mes remerciements chaleureux et mon estime affectueuse.

Ils ont permis durant ces années de faire progresser Blaye de manière très significative.

Je vous quitte en éprouvant de la sérénité, en gardant la tête haute, fier d'un bilan réalisé au fil de ces années.

En me démettant aujourd'hui de toute fonction, je tiens à dire aux Blayais que je ne saurais les abandonner et que j'utiliserai, s'il le faut, le droit qu'a chaque citoyen de dénoncer toute incohérence ou toute dérive.

Je vous remercie de votre attention.

L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 19 h 45.